



payé en prime exceptionnelle

Par **bidet02**, le **27/03/2012** à **15:20**

Bonjour,

Mon employeur me paye de façon "étrange" depuis plusieurs années et j'aimerais avoir votre opinion.

Il me demande de faire 39 heures par semaine (sans récupération!), c'est à dire que tous les mois j'ai 16.67 heures supplémentaires à effectuer.

Si je ne les fais pas on m'oblige à les faire!

Il me paye un fixe de 2100 euros, mes 16.67 heures supplémentaires donc qui font tout pile 300 euros et une prime tous les mois de 400 euros.

Cela fait maintenant 3 ans que je touche une prime "exceptionnelle" de 400 euros; la vérité est comme tout le monde l'a deviné, que mon employeur ne le paye pas en fixe pour économiser des bouts de chandelle en cotisations...

Puis-je obliger mon employeur à l'ajouter à mon fixe, puisque le caractère exceptionnel de la prime est là fort contestable.

Puis-je également arguer du fait qu'il s'agit là d'un contrat 39h dissimulé et que je souhaite maintenant faire ces 39h mais avoir deux jours de récupération par mois.

Merci d'avance de vos réponses!

Par **P.M.**, le **27/03/2012** à **17:33**

Bonjour,

Votre bulletin de paie devrait comporter un fixe pour 151,67 h + 17,33 h d'heures supplémentaires majorées et le total correspondre au salaire prévu au contrat de travail s'il est sur un horaire de 39 h par semaine...

A mon avis, ce n'est pas pour faire des économies que l'employeur vous verse en plus la prime exceptionnelle mais pour pouvoir prétendre vous la retirer éventuellement...